

Filière gestion publique :

CAPL du 25 février 2011 :

mouvement au 1^{er} avril 2011



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En préambule, nous tenons à dénoncer la date tardive de tenue de cette CAP : 25 février, à la veille de deux semaines de vacances, pour une affectation des agents au 1^{er} avril.

Un chiffre : -28,1 : c'est le nombre d'emplois non pourvus en Haute-Garonne compte tenu des arrivées au 1^{er} avril 2011 et des départs à la retraite jusqu'au 31 août 2011.

C'est sans parler de la volonté manifeste de notre direction de laisser un déficit d'emplois sur la seule catégorie C. Cela pose clairement la question des doctrines d'emplois et plus particulièrement celle de la catégorie B. Nous réaffirmons que les doctrines d'emplois doivent être respectées.

Au regard des documents préparatoires transmis pour cette CAPL, nous devons revenir un instant sur l'emploi, revendication principale des personnels.

Le seul exemple de CHORUS illustre parfaitement les tours de passe-passe de la Direction. Sur les 42 emplois annoncés lors du CTPC, seuls 31 emplois figurent au titre de l'ORE. Où sont passés les 11 emplois de différence ? 5 emplois sont retirés de la filière fiscale (TSM) au dernier CTPD et 6 autres devaient venir abonder les emplois au titre des autres départements. Manifestement, il n'en est rien ! Cela permet à l'Administration de camoufler un peu plus chaque jour le réel déficit d'emplois dans notre département.

De plus, la Direction doit s'interroger sur les quinze refus d'affectation en Haute-Garonne.

Cette CAP va devoir affecter les 29 collègues qui arrivent dans le département. Choix cornélien de privilégier un poste ou service au détriment d'un autre. Vous comprenez bien que nous ne rentrerons pas dans ce jeu de dupe quand les emplois affectés sur la filière gestion publique sont déterminés par l'outil scélérat qu'est l'ORE : Outil de Regression de l'Emploi.

Pour la CGT les suppressions d'emplois n'ont aucun fondement, elles sont purement dogmatiques. L'accumulation des suppressions d'emplois à la DGFIP (20 000 en 10 ans) a mis en péril les missions publiques, leurs implantations et dégradent les conditions de vie au travail.

Au risque de nous répéter, la situation dans les services est des plus tendue, ce qui engendre un mal-être grandissant au travail, mal-être qui a un impact non sans conséquence sur la santé directe des agents. Nous serons particulièrement attentifs sur la prise en compte de la situation de collègues au bord du gouffre, situation relayée par le médecin de prévention.

Le chiffre clé

- 28,1

Déficit d'emplois pour la catégorie B et C, compte tenu des mutations (arrivées et départs au 1^{er} avril 2011) et des départs à la retraite jusqu'au 31 août 2011.

Nous avons été alertés sur des refus de temps partiels demandés par des collègues. Qu'en est-il ? Les suppressions d'emplois ne doivent en aucun cas remettre en cause les droits et garanties des personnels.

La situation est alarmante sur les services amenés à évoluer structurellement : CPS, plate-forme CHORUS, Centre Régional des Pensions. Dans le CRP devenu désormais Centre de gestion des Retraites, le transfert massif de nouveaux dossiers sans les effectifs promis et avec une nouvelle organisation du travail créent de grandes inquiétudes sur la qualité du service rendu et sur les conditions de travail des personnels. Les récents groupes de travail nationaux qui se sont tenus mettent en avant des problématiques communes : formation insuffisante, emplois non pourvus,

De même, après trois semaines, vous n'avez donné aucune réponse sur la question des gardiens concierge et veilleurs de nuit de la Place Occitane.

Nous demandons aussi de nous communiquer la situation des emplois des services des Domaines, emplois relevant des filière fiscale et gestion publique, ainsi que les effectifs réels.

Par ailleurs, la campagne de notation, pour la filière gestion publique, va bientôt commencer. La CGT Finances Publiques rappelle que si elle se prononce contre tout système d'évaluation/notation tel que mis en place par le décret du 29/04/2002, elle revendique néanmoins un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini, reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale avec deux niveaux de recours pour les agents en CAP de pleine compétence.

C'est la condition nécessaire pour que tous les agents soient évalués selon un même et unique barème de référence, évitant toute individualisation des carrières et des rémunérations liées à l'évaluation, à l'instar de ce que propose l'administration avec la PFR.

Enfin, quelques mots sur la gestion des personnels. On parle souvent de sous calibrage des différents services de la DGFIP, mais c'est sans oublier le service Ressources Humaines. La situation est très tendue dans le service. Encore une fois ce n'est pas le déploiement de l'application AGORA qui aura amélioré les choses. Le retard du remboursement des frais de déplacement met en difficulté financière les collègues qui ont avancé l'argent ainsi que les collègues du service qui doivent tout ressaisir à la main. Quelle image donne-t-on de notre Administration ?

Les réponses de la Direction :

Nous avons assisté à des commissions paritaires d'un nouveau genre ou la parité administrative joue la provocation ou bien est-ce de l'humour que nous ne saisissons pas !?!

Comment faut-il interpréter le terme de « victime » attribué au futur collègue qui serait affecté à la trésorerie d'Aspet pour permettre une mutation interne au département ?

La Direction ne tient plus compte des règles jusque là appliquées dans notre département, qui accordaient la priorité aux mutations internes avant les affectations extérieures.

SUR L'EMPLOI : la parité administrative a considéré que ce n'était ni le lieu, ni le moment de parler emplois budgétaires. Alors nous posons la question : comment affecter les personnes dans des services ne connaissant pas clairement la situation des emplois budgétaires.

A titre d'exemple, les documents présentés lors du Comité Technique Paritaire Départemental faisait apparaître pour le service liaison rémunérations : 10 B et 15 C à l'ORE. Pour cette CAPL, il en est tout autre : 11 B et 14 C. A l'heure actuelle, la Direction est incapable de nous donner des explications sur cette différence : simple erreur ou bien un changement de catégorie depuis le CTPD ?

CHORUS : dans le même esprit, la Direction invente un nouveau concept : l'ajustement des emplois budgétaires aux effectifs réels. Qu'à ne cela tienne, ce serait la faute des autres administrations (qui fournissent une partie de l'effectif Chorus), on ne sait pas si vont être affectés des cadres B ou C. Encore une fois, les doctrines d'emplois sont bafouées et on continue à jouer au loto avec les emplois.

De plus, les emplois issus de la filière fiscale n'apparaissent pas. De ce fait, il faut rajouter un déficit supplémentaire de 3 emplois par rapport au chiffre annoncé.

Enfin, un collègue affecté depuis le 1^{er} février au service CSP attend toujours d'être formé, donc d'être habilité pour accomplir sa nouvelle mission comme il se doit. A part ça, tout va bien à CHORUS !

RESEAU DE PROXIMITE : suite à la mutation d'une collègue de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon et son non remplacement, nous avons demandé à la Direction ce qu'elle comptait faire. L'équipe de renfort devrait être présente sur ce poste du 1^{er} avril au 31 août. **La CGT sera particulièrement attentive aux engagements pris par la Direction.**

EDITIQUE : ce service fermera au 1^{er} août 2011. Trois collègues sont concernés. Ils auront le choix entre deux possibilités : suivre leur service à Lyon, intégrer un service avec affectation au 1^{er} août 2011. Lors de la réunion du 07/02/2011, ces agents n'ont pas souhaité participer au mouvement du 1^{er} avril 2011. Les agents vont perdre leur prime informatique, le protocole prévu dans cette situation sera mis en place au mieux de l'intérêt des agents.

FRAIS DE DEPLACEMENT : selon la Direction, tout est rentré dans l'ordre, niant presque les difficultés rencontrées ces derniers temps. Sans commentaire ...

DOMAINES : En réponse à notre demande exprimée dans la déclaration liminaire, la Direction nous a avisés qu'elle avait saisi la DGFIP afin de se faire préciser la nature exacte des postes budgétaires et emplois correspondants affectés au service des Domaines.

TOULOUSE CHU : à la demande des personnels de cette trésorerie, la CGT a remis à la Direction et à l'ensemble des organisations syndicales une copie de la lettre adressée par ces mêmes agents à leur comptable, en réponse à diverses directives internes qu'ils jugent hors de propos, voire désobligeantes.

Le temps partiel

Nous rappelons aux collègues qu'en cas de refus de temps partiel, il y a possibilité de faire un recours dans les deux mois qui suivent la notification en CAPL.

Les suppressions d'emplois ne doivent pas remettre en cause les droits et garanties des personnels.

GARDIEN-CONCIERGE : la nébuleuse juridique continue autour de l'emploi du temps du gardien concierge de la DRFIP - place Occitane. Le fait qu'il doit effectuer 38h30 (au lieu des 50h actuelles !) par semaine chiffonne quelque peu ceux qui gèrent son emploi du temps. Nous avons rappelé à l'administration que les règles de la gestion fiscale ne s'applique pas (encore) aux personnels de la gestion publique. Nous n'avons obtenu aucune réponse sur la pérennité de l'emploi de veilleur de nuit.

AFFECTATION SUIVANT LE PROFIL DE L'AGENT : la CGT a réaffirmé son opposition aux postes à profil et à avis. Nous avons assisté au cours de cette CAP à un traitement des affectations, selon les services, en fonction du « profil » de l'agent. Cela a été notamment le cas pour le service RH. A ce moment là de la CAP, nous avons dépassé les règles de l'entendement quand la Direction a joué au chantage : « Puisque c'est comme ça, on ne mutera personne sur le service » (alors qu'on vient de nous expliquer que le service est en souffrance). La CGT avait d'ailleurs pointé du doigt les difficultés du service RH, notamment dues au renouvellement très important des effectifs (85 % sur 2 ans).



EMPLOIS :

La Direction ajuste les effectifs réels en fonction des emplois budgétaires (ORE) nouvellement affectés lors du dernier CTPD.

Exemple en titre : pour le SIP de Toulouse Centre, un emploi de catégorie B avait été supprimé au titre de l'ORE. Résultat : le « sur-effectif » de +1,1 a été ramené à +0,1 en ne remplaçant pas la mutation du collègue.

Votes :

Administration : pour

CGT et Solidaires : contre

FO : abstention

Les élus CGT ont voté contre le mouvement : les droits et garanties des personnels sont mis à mal avec les suppressions d'emplois. De nombreuses demandes de mutation interne n'ont pas été satisfaites sans argument valable de la part de la Direction.

Les départs du département :

Catégorie C

ABBADIE Lionel (Trésorerie de Gourdan-Montréjeau) → Hautes-pyrénées

GACHIE Florence (Trésorerie de Blagnac) → Tarn et Garonne

MAUREL-LAGASSE Valérie (Recette des Finances Toulouse Municipale) → Tarn

THEZENAS Didier (Trésorerie de Toulouse Basso Cambo) → Guadeloupe

Catégorie B

BEGUIER Françoise (Trésorerie de Toulouse Amendes) → Ariège

BRUN Pierre-Olivier (Trésorerie du Volvestre) → Ariège

CHAMPAGNE Christophe (Trésorerie du Volvestre) → Lot

Le mouvement au 1^{er} avril 2011:

Catégorie B

Mouvement interne :

BANDARRA Joséphine (liaison rémunérations) → DRFIP - Pensions

COURAULT Christian (trésorerie de Toulouse Basso Cambo) → DRFIP - Pensions au 01/06/2011

DUPUY Martine (DRFIP-RH-ôle social) → DRFIP – collectivités locales

GAVENS Marie-Françoise (DRFIP – service comptabilité) → DRFIP - Pensions

GOUDOUME Christiane (trésorerie de l'Isle-en-Dodon) → Trésorerie de Montréjeau

HANCHE Laurent (DRFIP – liaison rémunérations) → DRFIP- pôle RH

LLORACH Martine (DRFIP – collectivités locales) → DRFIP - Pensions

MARCIANO Annie (Trésorerie Toulouse Amendes) → DRFIP - Pensions

SERVEL Jean-Marc (Trésorerie Toulouse CHU) → ERR CPS

VILLARS Nicolas (SIP Toulouse Centre) → DRFIP- service comptabilité

Engagement de la Direction à regarder en priorité l'affectation de Sylvie BARRIERE au service des Pensions au 1^{er} septembre 2011.

Arrivées extérieures :

ANTOINE Claudine (dépt 69) (sursis 2 mois) → Trésorerie de Basso Cambo

ARNAL Lydie (dépt 46) → Trésorerie de Caraman

BARBE Nicolas (dépt 06) → DRFIP – Dépense état

BLANC Sylvie (dépt 12) → Trésorerie du Volvestre

DUPUY Jean François (dépt 75) → Trésorerie Toulouse CHU

DURAND Claire (dépt 75) → ERR-CPS

EMERAS Lucien (DNID) → DRFIP – liaison rémunérations

FALL Mamadou (dépt 93) → Recette des Finances Toulouse Municipale

FAURE Céline (DNID) → DRFIP-Pensions

FOESTER Marie claire (dépt 68) → Trésorerie Toulouse CHU

FONTE Laurent (dépt 19) (sursis 3 mois) → Paierie Départementale

FOURES Anne (dépt 81) → PIAA

LARTIGUE Olivier (dépt 06) (sursis 2 mois) → Trésorerie de Revel

LAURIER Carole (dépt 95) (sursis 2 mois) → SIP BALMA

LEGENT Jacqueline (dept 94) → SIP Toulouse Nord Ouest

MARCIANO Sylvain (dépt 92) → Trésorerie Toulouse Amendes

MENINGHIN Carole (dépt 06) → Trésorerie de Blagnac

MONCASSIN Denis (dépt 13) → Trésorerie de Gourdan-Montréjeau

MUSQUIN Sandrine (dépt 61) → Trésorerie Toulouse Amendes
NEDJARI Khiredine (dépt 93) (sursis 2 mois) → Trésorerie Toulouse CHU
NUNES Bruno (dépt 06) (sursis 1 mois) → CHORUS Service Facturier
ROUQUET Matthieu (dépt 82) → Trésorerie Toulouse AMENDES
VIEL Jean Marc (dépt 15) → Trésorerie de Cazères

Catégorie C

Mouvement interne :

ANDREETO Nadine (Trésorerie de Toulouse Amendes) → SIP Balma
ANTALOVA Thierry (PIAA) → Trésorerie du Volvestre
ARNAL Myrna (Trésorerie Toulouse CHU) → Paierie Départementale
BERTRAND Virginie (Paierie Départementale) → Trésorerie de Nailloux
BOREILLO Eric (Trésorerie Toulouse CHU) → ERR CPS
BRUNO Véronique (SIP Toulouse Sud-Est) → SIP Colomiers
CANU Véronique (DRFIP-Pensions) → Trésorerie de Villefranche
CLAUDEL Georges (Trésorerie de Saint-Gaudens) → à la DRFIP- Division Fiscalité des Particuliers
CUCURON Nathalie (Trésorerie de Gourdan-Montréjeau) → Trésorerie de Saint-Gaudens
CYGRIMUS Marie-France (Paierie Départementale) → Trésorerie de la Vallée Tarn et Girou
DOUX Alexandre (SIP Balma) → Trésorerie Toulouse Amendes
FAURE Nadège (Trésorerie de Nailloux) → DRFIP – Dépenses Etat
GALY Dominique (Trésorerie Toulouse Amendes) → DRFIP - Division Fiscalité des Particuliers
REMY Ghislaine (DRFIP-Pensions) → DRFIP – Domaines

Arrivées extérieures :

BOCQUIER Christine (dépt 17) → Trésorerie Toulouse Amendes
BOUZINAC DE LA BASTIDE Xavier (dept 34) → DRFIP - CHORUS SFACT
CAMPO Nicole (dépt 06) → DRFIP – Liaison Rémunération
PAYA Colette (dépt 34) → DRFIP – Liaison Rémunération
PONS Adeline (dépt 93) → Paierie Départementale
PREVOST Marie Christine (dépt 95) → DRFIP - Pensions

Au 1^{er} juin 2010, recrutement de deux travailleurs handicapés : 1B à la TTA-CAS et 1C aux Pensions

Vos représentants CGT :

Catégorie C : Ghislaine REMY (05 61 26 57 14) – Béatrice SOULANE (05 61 26 57 48)

**Catégorie B : Boris BEAUDOIN (05 62 27 64 11) – Laurent BONNET (05 34 26 52 21)
Jean-Marc SERVEL (05 61 32 41 07)**

